

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 avril 2009

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : Mmes et MM. BARGIARELLI, BOUR, CASSERT, DAIZE, DELAGE, DURAND, FERSSIWI, JANSON, LORIEROUX, MEMAIN, MUNIER, PERRIN, RANCE, SCHAFTLEIN

**POUVOIRS** : Mme FONT qui a donné procuration à Mme DURAND  
M. PASSET qui a donné procuration à Mme LORIEROUX  
M. ROY qui a donné procuration à M. CASSERT  
Mme WOHREL qui a donné procuration à Mme PERRIN

**ABSENTS** : .M. BERGER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. SCHAFTLEIN

---

## ORDRE DU JOUR :

1. Acquisition de la parcelle cadastrée B 679
2. Amendes de police – programme 2009
3. Dotation 2009 pour le SIVU pour le développement du sport en milieu rural

Point supplémentaire :

4. Modification du tarif de la caution pour la location de la salle municipale

Questions diverses

- tirage au sort des jurés d'assises

---

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité,

**ADOPTE**, sans observation, le compte-rendu de la réunion précédente du 24 mars 2009.

### 1. **Acquisition de la parcelle cadastrée B 679.**

M. le Maire rappelle la délibération du 19.01.2008 par laquelle le Conseil Municipal décidait l'acquisition d'une partie de la parcelle B 143 situé au 15 rue de Chevreuse appartenant à M. Bali et Mme De Laissardière.

Depuis cette délibération, la parcelle a été bornée entraînant une nouvelle numérotation. De même, il a fallu de nouveau à nouveau l'avis des domaines, le précédent datant de juin 2007.

M. le Maire propose donc de délibérer à nouveau sur cette acquisition.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis du Service des Domaines en date du 21 avril 2009,  
Après échanges de vues et délibérations,  
A l'unanimité,

**DECIDE :**

- d'acquérir la parcelle cadastrée B 679 d'une superficie de 256 m<sup>2</sup> appartenant à M. et Mme BALI au prix de 81 920 €;
- de prendre en charge les frais de géomètre et les frais de notaire relatifs à cette acquisition,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à l'acquisition de cette parcelle.

**2. Amendes de police – programme 2009.**

Cette délibération annule et remplace celle du 5 mars 2009 portant sur le même objet.

Comme chaque année, le Département effectue la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police relative à la circulation routière qui sont affectées à la réalisation d'aménagements au titre des transports en commun ou au titre de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires et ceux fréquentés par des jeunes. Le dossier de demande de subvention est à déposer avant le 30.04.2009.

M. BOUR, vice-président de la commission sécurité, propose de déposer un dossier de demande de subvention pour la fourniture et la pose de prioritec pour améliorer la signalisation des passages piétons rue des Moulins, rue de Chevreuse (au croisement de la rue des Moulins) et route de Rambouillet au niveau du croisement avec la rue du Château.

Le devis estimatif s'élève à 5 393,00 € H.T. pour la fourniture et la pose de 3 prioritec (le montant maximum subventionnable est de 10 100 € H.T.). Le taux de subvention est de 80 %.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après échanges de vues et délibérations,  
À l'unanimité,

**DECIDE :**

- d'acheter et de faire mettre en place 3 trois lanternes prioritec pour éclairer les passages piétons sur le chemin des écoles pour un montant de 5 393,00 € H.T.,
- de solliciter une subvention au titre du programme 2009 des amendes de police auprès du Conseil Général des Yvelines pour la réalisation de ce programme,
- d'inscrire cette dépense en section d'investissement du budget primitif 2009,

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet objet.

**3. Dotation pour 2009 pour le SIVU pour le développement du sport en milieu rural.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la délibération en date du 04.07.2005 décidant la création du SIVU pour le développement du sport en milieu rural et approuvant les statuts de ce syndicat,

Vu la délibération en date du 25.10.2006 décidant de verser au SIVU pour le développement du sport en milieu rural une première dotation d'un montant de 100 000,00 €, et la délibération du 22.10.2007 décidant le versement d'une deuxième dotation de 115 000.00 €, la délibération du 29.05.2008 décidant le versement d'une troisième dotation de 280 000,00 €,

Considérant l'avancement du projet de création d'une salle de sports sur le territoire de la commune,

A l'unanimité,

**DECIDE** de verser au SIVU pour le développement du sport en milieu rural une nouvelle dotation de 55 410,00 € (cinquante cinq mille euros et quatre cent dix euros).

Les crédits sont prévus au budget primitif 2009 à l'article 65735.

**Point supplémentaire :**

#### 4. **Modification du tarif de la caution pour la location de la salle municipale.**

Mme Rance fait part à l'Assemblée des plaintes parvenues en mairie suite à la location de la salle municipale. Afin de trouver un compromis entre le service rendu aux Cernaysiens et la tranquillité des riverains, Mme Rance propose de modifier la convention de location en précisant notamment que le locataire, obligatoirement domicilié à Cernay-la-Ville, devra personnellement faire l'état des lieux, que les locations aux personnes âgées de moins de 25 ans ne sont pas autorisées. Elle propose également d'augmenter le montant de la caution de 500,00 € à 1000,00 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après échanges de vues et délibérations,  
A l'unanimité,

**DECIDE** de fixer à 1000,00 € (mille euros) le tarif de la caution pour la location de la salle municipale.

#### **Questions diverses**

- tirage au sort des jurés d'assises : M. le Maire procède au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2010 :  
Madame Odette MARTIN  
Mme Evelyne HEIL épouse LANDOUER  
Mme Anne-Line BUNEL épouse GOUELIBO

#### **R. MEMAIN**

- Fermeture du bureau de Poste : la Direction Départementale de la Poste a annoncé la fermeture prochaine du bureau de Cernay et a demandé à la municipalité de participer à l'organisation d'un relais poste chez un commerçant ou d'une agence postale communale dans les plus brefs délais.  
La municipalité déplore cette décision unilatérale de la Poste et conteste l'argument du manque de fréquentation qui semble justifier cette décision.
- Afin d'organiser au mieux le prochain service postal, un questionnaire sur les besoins en service postal et bancaire attendu, va être distribué à l'ensemble des Cernaysiens et communes déservies par le bureau de Cernay et Mme Loriéroux informera individuellement chaque commerçant de la situation.

A noter que la fleuriste a également annoncé la fermeture de sa boutique pour fin juin.

**Prochain Conseil Municipal : le 15.06.2009 à 21h00**